



HAL
open science

Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : explicitier et interroger les positionnements

Cécile Barnaud, Patrick d'Aquino, William'S Daré, Raphaël Mathevet

► To cite this version:

Cécile Barnaud, Patrick d'Aquino, William'S Daré, Raphaël Mathevet. Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : explicitier et interroger les positionnements. *Participations - Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 2016, Acteurs et chercheurs de la participation : liaisons dangereuses?, 16, pp.137-166. 10.3917/parti.016.0137 . hal-01606889v2

HAL Id: hal-01606889

<https://hal.science/hal-01606889v2>

Submitted on 26 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : explicitier et interroger les positionnements

Barnaud, Cécile, Patrick d'Aquino, William's Daré and Raphaël Mathevet

Pour citer la version finale de cet article paru dans la revue *Participations*:

Barnaud, Cécile, Patrick d'Aquino, William's Daré and Raphaël Mathevet 2016. Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : explicitier et interroger les positionnements. *Participations* 3: 137-166.

Introduction

Les trois dernières décennies ont été marquées par la multiplication d'approches dites participatives destinées à impliquer les citoyens dans la définition et la mise en œuvre de projets et de politiques les concernant, en particulier dans les domaines du développement rural et de la gestion de l'environnement (Chambers, Pacey *et al.*, 1989, Borrini-Feyerabend, Pimbert *et al.*, 2004, Pain, 2004, Reed, 2008, Faure, Gasselin *et al.*, 2010, Barbier and Larrue, 2011). L'une des critiques les plus couramment adressées à ces démarches est le manque de prise en compte de la complexité des contextes socio-politiques au sein desquels elles sont mises en œuvre, caractérisés par des asymétries de pouvoir entre des acteurs qui n'ont ni la même capacité, ni le même intérêt, à participer au processus, à se l'approprier et à en influencer le cours (Nelson and Wright, 1995, Lavigne-Delville, Selamna *et al.*, 2000, Cooke and Kothari, 2001, Eversol, 2003, D'Aquino, 2007, Barnaud, Van Paassen *et al.*, 2010, Mathevet, Antona *et al.*, 2010).

Cependant, si de nombreux auteurs dénoncent le manque de prise en compte de telles asymétries de pouvoir, plus rares sont ceux qui abordent la question du « comment », c'est-à-dire comment prendre en compte ces asymétries de pouvoir ? C'est une question qui concerne tous ceux qui mettent en œuvre ces démarches, que nous appelons ici les praticiens de la participation, qu'il s'agisse de chercheurs utilisant des méthodes de recherche participative ou des professionnels de la participation, travaillant dans des bureaux d'étude ou des collectivités territoriales. Pour ces praticiens, la question des asymétries de pouvoir implique de réfléchir à la façon dont ils se positionnent en intervention vis-à-vis de ces asymétries, ce qui peut les placer face à un dilemme (Barnaud and Van Paassen, 2013). En effet, revendiquer une certaine neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, c'est prendre le risque d'être manipulé par les acteurs les plus influents, et de participer de fait à une simple reproduction, voire à un renforcement des asymétries de pouvoir initiales. Mais revendiquer au contraire une non-neutralité, en prenant l'initiative de renforcer la voix des acteurs ou des points de vue les moins influents, interroge sur leur légitimité à intervenir ainsi sur les rapports de force d'une société.

Dans la pratique, ceux qui mettent en œuvre ces démarches adoptent des postures particulières vis-à-vis des asymétries de pouvoir, qui se traduisent en choix méthodologiques concrets. Mais

plus qu'à des procédures rigoureusement arrêtées, ces postures semblent correspondre à des valeurs personnelles, issues de présupposés théoriques voire idéologiques, souvent inconscients et rarement explicités. C'est face à ce constat que nous avons développé un outil destiné à expliciter les positionnements des praticiens vis-à-vis des asymétries de pouvoir. L'objectif de cet article est de présenter et discuter la pertinence de cet outil, qui prend la forme d'un test, un questionnaire à choix multiple (QCM) associé à une analyse des réponses sous la forme de profils-types de postures. Cet outil est d'abord destiné aux praticiens, pour leur permettre de s'interroger sur leurs propres postures. Il peut également être utilisé par un tiers pour broser un tableau sommaire des postures dans lesquelles se reconnaissent des praticiens. Bien que des entretiens approfondis aient été nécessaires pour élaborer ce test et analyser les réponses, il ne constitue pas, à lui seul, un outil d'analyse sociologique - qui impliquerait un protocole d'enquête plus approfondi qu'un simple QCM. Par ailleurs, il s'agit dans ce test d'explicitier la perception que les praticiens ont de leurs pratiques en fonction du sens qu'ils donnent à leur action, et non pas les pratiques réellement mises en œuvre. Enfin, bien que la question des asymétries de pouvoir dans les arènes participatives se pose dans tous les domaines, ce travail s'appuie majoritairement sur des enquêtes auprès de praticiens travaillant dans le domaine du développement rural et de la gestion de l'environnement, à l'échelle des territoires. La validité de l'outil proposé hors de ce domaine ne va pas forcément de soi, nous en discutons à la fin de l'article.

Dans cet article, nous commençons par fournir quelques éléments de cadrage théorique sur le pouvoir et la participation. Nous présentons ensuite la méthode utilisée pour construire ce test et le mettre à l'épreuve, combinant des entretiens approfondis auprès d'une dizaine de praticiens et une enquête plus large auprès d'une cinquantaine de praticiens, incluant à la fois des chercheurs et des professionnels de la participation. Nous présentons ensuite le test proposé, le QCM, puis l'analyse des résultats, cinq profils-types dans lesquels peuvent se reconnaître les personnes interrogées. Enfin, nous proposons une discussion en deux temps, avec dans un premier temps un retour sur ces cinq profils-types dont la cohérence et la justification renvoient à différents registres de légitimité, et dans un second temps une discussion sur l'intérêt et les limites de l'outil proposé, dans ses différents usages potentiels.

Pouvoir et participation : quelques éléments de cadrage théorique

Pouvoir et participation sont des notions intrinsèquement liées. En effet, à l'origine, l'une des ambitions de la participation était bien d'équilibrer des relations de pouvoir¹ considérées comme inégales entre d'un côté, les acteurs « locaux » (les citoyens, les usagers des ressources, etc.), et de l'autre, les décideurs, gestionnaires, chercheurs, etc. (Arnstein, 1969, Wandersman, 1981, Freire, 1983, Chambers *et al.*, 1989). Mais cette perception des relations de pouvoir est fondée sur une vision devenue, au fil des simplifications, une dichotomie naïve entre forts et faibles, dominants et dominés, vision populiste de la participation ne percevant pas les jeux et

¹ L'une des définitions les plus classiques du pouvoir est celle de Weber (1968) : « Toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » (Weber, 1995). Il n'y a donc, selon cet auteur, de pouvoir que dans la relation sociale. En accord avec cette idée, nous parlons dans cet article de relations de pouvoir – et non pas simplement de pouvoir.

équilibres changeants des rapports de force d'une société (Olivier de Sardan, 1990, Nelson and Wright, 1995, Michener, 1998, Scoones and Thompson, 1999)². Pour échapper à ces visions dichotomiques qui ne permettent pas d'appréhender la complexité des relations de pouvoir, il est nécessaire de reconnaître que des acteurs en position de force dans une arène donnée ne le sont pas forcément dans une autre (Bourdieu, 1994), que les sources de pouvoir sont multiples (connaissances, statut social, ressources matérielles, etc.) (Giddens, 1984), et que le pouvoir peut s'exercer selon différents mécanismes (Foucault, 1986, Boulding, 1989)³.

Les asymétries de pouvoir peuvent s'exprimer dans un processus participatif de plusieurs façons. Certains acteurs peuvent par exemple user de leur pouvoir d'inclure ou d'exclure d'autres acteurs dans la négociation, d'influencer le thème et l'enjeu des négociations, d'imposer leurs idées dans les discussions en ignorant ou en dominant les opinions d'autres protagonistes, ou encore de contrôler l'implémentation des décisions à certains niveaux administratifs sans respecter les accords trouvés pendant la négociation (Leeuwis, 2000, Faysse, 2006). Certains useront également de leur pouvoir de refuser de participer au processus de concertation – et éventuellement de le bloquer si leur présence est indispensable à la formulation d'un accord susceptible d'être mis en œuvre. À l'inverse, le risque d'occultation des points de vue des acteurs les moins influents est également très présent dans les processus de négociation. Lorsque la confiance en soi, la liberté d'expression, l'accès à l'information ou la compréhension des enjeux lui font défaut, la capacité d'un acteur à défendre ses intérêts est très limitée. Certains auteurs notent qu'il est possible, dans certaines configurations de négociation, que les acteurs les moins influents n'aient pas intérêt à participer au processus de concertation, tant que cette capacité n'a pas été renforcée (Wollenberg, Anderson *et al.*, 2001). Un processus participatif ne peut selon eux se passer d'un effort de renforcement du pouvoir (*empowerment*) de certains acteurs considérés en situation de faiblesse par l'intervenant⁴.

Les chercheurs travaillant sur les démarches participatives et les processus multi-acteurs apparaissent cependant divisés sur la question de la gestion des asymétries de pouvoir. On peut ainsi distinguer les tenants des approches dialogiques des tenants des approches critiques (Faysse, 2006, van Paassen, van den Berg *et al.*, 2011). Pour les premiers, les dialogiques, le principal obstacle à l'émergence d'une collaboration fructueuse entre des protagonistes aux

² Ces dichotomies simplificatrices sont problématiques notamment parce qu'elles nient l'existence d'une forme de pouvoir chez les acteurs les plus faibles, qui sont donc condamnés (Vermeulen, 2005). Or même dans une situation d'oppression, l'acteur le plus faible a toujours une certaine forme de pouvoir, à commencer par le fait que l'existence de l'opresseur en tant que tel est dépendante de l'existence de l'opprimé (Veneklasen and Miller, 2002).

³ Boulding (1989) distingue ainsi les mécanisme du « bâton » (force, menace), de la « carotte » (incitation, notamment économique), et du « hug » ou de l'accolade (le pouvoir d'un groupe aux valeurs ou aux objectifs communs de faire quelque chose ensemble). Cette notion permet notamment d'appréhender les formes de contre-pouvoir des acteurs les moins influents par le biais de la création d'alliances (Barnaud *et al.* 2010).

⁴ Rowlands (1995) distingue trois formes d'*empowerment* : (i) le renforcement de capacités personnelles, comme l'augmentation de la confiance en soi, de la compréhension des enjeux, de la maîtrise de techniques, (ii) le renforcement de capacités relationnelles, qui correspond au développement d'un savoir-faire stratégique concernant les relations humaines pour apprendre à influencer l'issue d'un échange, d'une négociation ou d'un processus de décision, (iii) le renforcement de capacités collectives, l'apprentissage d'un groupe de personnes à coopérer pour atteindre des résultats plus satisfaisants que si chacun opérait individuellement.

intérêts différenciés est le manque de communication et de compréhension mutuelle. Une fois levées ces barrières de communication, il devient possible pour ces protagonistes d'avoir une représentation partagée de la situation et d'arriver à un consensus, base jugée saine et nécessaire pour une action collective durable (Pretty, 1995, Röling and Wagemakers, 1998). Les tenants de cette approche dialogique considèrent l'apprentissage collectif comme le principal levier du changement social pour aboutir à des formes d'interactions stables et coopératives. Ils se réfèrent aux approches systémiques de type interprétatif, encore appelées *soft systems* (Checkland, 1981).

Les années 1990 ont vu l'émergence des approches critiques, issues des *critical systems* (Jackson, 2000, Ulrich, 2003), qui considèrent que les approches dialogiques sont insuffisantes pour gérer des situations conflictuelles et coercitives. Les tenants des approches critiques suggèrent qu'il est nécessaire de gérer activement et stratégiquement les inégalités de pouvoir dans une démarche participative, afin d'éviter que les inégalités préexistantes dominent les débats, et que les processus ne se soldent au final par un creusement de ces inégalités. Selon ces auteurs, le facilitateur d'une démarche participative ne devrait pas se considérer comme neutre mais devrait agir intentionnellement sur l'espace d'échange afin de permettre aux acteurs les plus faibles de s'exprimer et d'être entendus dans les débats. Leeuwis (2000) propose ainsi de concevoir la participation comme un processus de négociation⁵ entre des acteurs aux intérêts différenciés, et non plus seulement comme un processus d'apprentissage collectif. Par ailleurs, alors que les adeptes de l'approche dialogique considèrent le consensus comme un objectif et comme une condition nécessaire à l'action collective, les tenants des approches critiques recommandent au contraire de ne pas pousser trop vite un collectif vers le consensus, lequel risque bien souvent de ne refléter que les opinions des plus influents (Wollenberg *et al.*, 2001).

Bien qu'historiquement les démarches critiques se soient construites en réaction aux limites des démarches dialogiques, ces deux approches ne sont pas forcément antagonistes. Des auteurs tels que Ulrich (2003) ou Leeuwis (2000) nous invitent à penser leur complémentarité en revisitant les travaux d'Habermas. Selon la théorie de l'agir communicationnel (Habermas, 1987), dans l'idéal, le résultat d'un processus de concertation entre des protagonistes ne devrait être basé que sur leurs arguments et non sur des rapports de force. Ce n'est que dans ces conditions qu'un accord véritable et stable peut être trouvé. Habermas définit ainsi un certain nombre de conditions à réunir pour que s'établisse une situation idéale de parole dans laquelle chaque sujet est doté de la même capacité à participer aux discussions. Toutes les formes d'asymétries et de coercition dans le dialogue sont considérées comme des distorsions communicationnelles. Alors que cette théorie est traditionnellement associée aux approches dialogiques, et dénoncée par les auteurs critiques pour son caractère utopique, des auteurs critiques tels que Ulrich et Leeuwis considèrent au contraire qu'elle permet de penser la

⁵ Dans la littérature française, les notions de négociation et de concertation se côtoient fréquemment chez les auteurs critiques. Ces deux notions ont les mêmes bases théoriques, celle de la négociation, que Dupont (1994) définit comme « une activité qui met en interaction plusieurs acteurs qui, confrontés à la fois à des divergences et à des interdépendances, choisissent de rechercher volontairement une solution mutuellement acceptable ». J.-E. Beuret (2006) considère que la différence entre la négociation et la concertation réside dans le fait que la première vise l'obtention d'un accord sur une décision, ce qui n'est pas forcément le cas de la seconde, dont l'objectif est « la construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble ».

complémentarité entre les approches critiques et dialogiques. La gestion des inégalités de pouvoir (dans une approche critique) tente en effet de réduire les distorsions communicationnelles afin de se rapprocher d'une situation idéale de parole (dans une approche dialogique).

Dans la lignée de ces réflexions, nous faisons l'hypothèse dans ce travail qu'au-delà des deux positionnements très tranchés que sont les approches dialogiques et critiques, il existe une gamme plus nuancée de postures, que le test développé vise à expliciter.

Conception et mise à l'épreuve du test

Ce test a d'abord été conçu comme un outil d'analyse réflexive au sein d'une communauté de chercheurs travaillant sur une démarche participative particulière, la modélisation d'accompagnement, ou démarche ComMod (ComMod, 2005). La démarche ComMod vise à faciliter des processus d'apprentissage collectif entre acteurs (chercheurs compris) sur et dans des systèmes socio-écologiques complexes, le plus souvent à l'échelle du territoire. Elle repose sur la co-construction de modèles tels que jeux de rôles et modèles multi-agents qui permettent mises en situation et exploration collective de scénarios. Si, à l'origine, cette démarche qui met l'accent sur l'apprentissage collectif était plutôt ancrée dans des postures dialogiques (ComMod, 2009), un nombre croissant de chercheurs de ce réseau se sont mis à questionner les jeux de pouvoir (D'Aquino, 2007, Becu, Neef *et al.*, 2008, Daré, Aubert *et al.*, 2008) voire à adopter explicitement des postures critiques de gestion des asymétries de pouvoir (Barnaud *et al.*, 2010). Dans le cadre du projet ANR ComMod qui a permis de comparer plus d'une trentaine de processus ComMod (Etienne, 2010), nous nous sommes interrogés sur la diversité des postures adoptées par les chercheurs de ce réseau (Barnaud, D'Aquino *et al.*, 2010). Faisant le constat que ces postures étaient souvent implicites, nous avons voulu construire un outil permettant de les expliciter. Le choix du test sous le format d'un QCM résultait d'une volonté de créer un outil simple, rapide et accessible, qui permette à chacun de s'interroger sur sa posture sans avoir nécessairement beaucoup de temps à y consacrer - en effet, si la question des asymétries de pouvoir interpelle de nombreux chercheurs utilisant des démarches participatives, elle n'en devient pas pour autant centrale dans leurs travaux.

Le QCM a été conçu initialement à partir de deux sources principales : d'une part les réflexions à la fois théoriques et empiriques des chercheurs du réseau ComMod sur les jeux de pouvoir, et d'autre part les résultats d'une première enquête qualitative menée auprès des chercheurs du projet ANR ComMod sur leur perception des enjeux de la participation. Le test a d'abord été soumis à l'ensemble des chercheurs du réseau ComMod, avant d'être soumis à un panel plus large, le réseau de l'Institut de la Concertation de Paris, en utilisant pour cela un site de sondages en ligne (www.surveymonkey.com) permettant aux enquêtés de garder l'anonymat. Au total, 51 personnes ont répondu au test (21 dans la première vague, 30 dans la seconde). Sur ces 51 personnes, 29 sont des chercheurs mobilisant des démarches participatives, 16 sont des professionnels de la participation travaillant soit dans des bureaux d'études (10 personnes) soit dans des collectivités territoriales (6 personnes). 6 répondants n'ont pas indiqué leur appartenance professionnelle. Si la grande majorité des répondants travaille dans le domaine du développement rural et de la gestion de l'environnement (36 sur 51), certains sont dans le

domaine de l'action sociale, et d'autres dans celui de l'action publique, du transport et de l'urbanisme. Nous n'avons pas cherché à construire un échantillon représentatif. Notre objectif était simplement de tester l'outil et de donner à voir une première diversité de positionnements.

L'analyse des réponses nous a permis d'identifier cinq profil-types de postures, correspondant à des combinaisons-types de réponses. Nous avons ensuite conduit des entretiens individuels approfondis auprès d'une dizaine de répondants⁶ afin d'affiner notre compréhension de la cohérence et des justifications de ces profils-types identifiés. Les répondants avaient par ailleurs la possibilité de laisser des commentaires à chaque question du test : la moitié des répondants ont ainsi rédigé des commentaires qui ont été utiles pour interpréter les réponses et discuter des limites de l'outil.

Le test : un QCM pour expliciter les positionnements

Le QCM est composé de quatre questions correspondant à quatre aspects ou éléments d'explication du positionnement des porteurs de processus participatifs vis-à-vis des asymétries de pouvoir. Les personnes se prêtant au test étaient invitées à se focaliser sur une expérience donnée de mise en œuvre d'un processus participatif, dans la mesure où chaque expérience a sa propre cohérence. On leur demandait par ailleurs de ne choisir qu'une des réponses proposées pour chaque question, mais plusieurs personnes ont exprimé que leurs réponses se situaient à cheval entre deux réponses.

Axe 1 : expression d'une neutralité ou non vis-à-vis des asymétries de pouvoir

Nous avons vu précédemment que dans la littérature sur les approches dialogiques et critiques, on observe une certaine dichotomie concernant le positionnement à adopter vis-à-vis des asymétries de pouvoir. Les auteurs dialogiques mettent l'accent sur la nécessité d'établir un dialogue de qualité entre des gens aux points de vue différents. Dans cette logique, la neutralité de l'animateur, ou son absence de parti pris, est l'une des clefs de la qualité du dialogue construit. Les auteurs critiques mettent quant à eux l'accent sur les asymétries de pouvoir entre les participants et revendiquent la nécessité de sortir du « mythe » de la neutralité de l'animateur. Selon eux, être neutre, c'est prendre le risque de se faire manipuler par les plus influents – ce n'est donc pas neutre. La première question de notre test porte sur ce positionnement général de l'intervention vis-à-vis des asymétries de pouvoir, en termes de neutralité⁷ ou de non-neutralité, mais en proposant une gamme plus nuancée composée de cinq positionnements.

« Question 1. Comment qualifieriez-vous votre positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir lors de la mise en œuvre du processus participatif? »

1) Je laisse délibérément les jeux de pouvoir s'exprimer dans le processus car je refuse

⁶ Essentiellement des chercheurs du réseau ComMod, ce qui constitue peut-être l'une des limites de ce travail.

⁷ Il ne s'agit pas d'une neutralité (ou non-neutralité) dans l'absolu. Aucune posture n'est neutre au sens où le choix de la neutralité est en soi un choix non-neutre. Par ailleurs, personne n'est neutre dans la mesure où chacun a un point de vue sur le système. Ici, nous considérons comme non-neutre celui qui se donne le droit d'intervenir sur le système au nom de ce point de vue.

d'intervenir sur ces jeux de pouvoir (ni en faveur de plus d'équité, ni pour autre chose).

- 2) J'ai une volonté de n'avoir aucun parti pris pour l'un des acteurs ou points de vue en présence. Je donne la parole à tous les groupes en présence de la même façon, considérant qu'un dialogue de bonne qualité est l'un des principaux leviers pour parvenir à plus d'équité.
- 3) Idem que 2, à la différence que je me laisse la possibilité d'arrêter le processus si je vois qu'il devient néfaste à certains acteurs que je considère comme étant en situation de faiblesse.
- 4) Je propose une arène de concertation où je cherche à renforcer la voix des acteurs ou points de vue que je considère comme étant les moins influents, les acteurs étant libres de la refuser. Je considère cependant que l'adhésion des acteurs à l'arène proposée est nécessaire pour la rendre légitime.
- 5) Idem que 4, à la différence que l'adhésion des acteurs à l'arène proposée n'est pas forcément nécessaire (ex : des mécanismes de pression sur les acteurs récalcitrants peuvent être mobilisés si nécessaire pour permettre aux moins influents d'asseoir leurs intérêts). »

La réponse 1 est une position que nous qualifions de « neutralité de type laissez-faire ». Elle occupe une place à part dans la gamme de réponses car c'est la seule qui n'a pas pour objectif explicite de favoriser plus d'équité – nous parlons ici d'équité procédurale, au sein de l'arène de concertation⁸. Cette posture peut être considérée comme étant celle qui exprime le plus fortement sa neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, bien que laisser délibérément les asymétries se reproduire peut aussi être considéré comme une forme de parti pris.

Les réponses 2 et 3 correspondent à des postures dialogiques de neutralité. Les enquêtés se reconnaissant dans ces postures expriment un parti pris en faveur de l'équité, en considérant dialogue et partage de points de vue comme étant les principaux leviers d'une équité procédurale. Mais ils revendiquent par contre une neutralité dans l'animation du processus, considérant qu'ils ne sont pas légitimes pour intervenir sur l'espace d'échange en renforçant la voix de certains groupes d'acteurs. La réponse 3 se distingue de la réponse 2 en étant légèrement plus interventionniste, puisqu'elle se donne la possibilité d'arrêter le processus (ou de ne pas le commencer) si les risques de manipulation par des acteurs influents au détriment d'autres parties sont jugés trop élevés. Nous qualifions cette position de neutralité dialogique conditionnelle, la précédente étant qualifiée de neutralité dialogique inconditionnelle.

Les réponses 4 et 5 correspondent à des postures explicitement non-neutres, dans les veines des approches critiques. Ici encore, l'objectif d'équité est explicité, mais la posture mise en œuvre pour l'atteindre diffère des postures dialogiques. Ces praticiens revendiquent en effet une non-neutralité procédurale, considérant qu'il faut, en cas d'asymétries de pouvoir, essayer de les contrer en renforçant la voix des acteurs les plus faibles. Nous distinguons ici deux postures

⁸ Cette notion d'équité est elle-même très subjective. Est considéré comme équitable ce qui semble juste. Mais ce qui semble équitable ou juste aux yeux des uns ne le sera pas forcément aux yeux des autres. Lorsque l'on évoque la notion d'équité pour qualifier un processus participatif, on peut par ailleurs distinguer équité procédurale et sociétale. Alors que la première se réfère à ce qui se passe au sein de l'arène de concertation, la seconde en qualifie les impacts sur le système social au sein duquel est située cette arène. Bien que les notions d'équité procédurale et sociétale soient de toute évidence liées, c'est sur la première que le concepteur d'un processus participatif a le plus de prise (s'il en a une). Dans la suite de ce texte, lorsque nous évoquerons la question du parti pris en faveur de plus d'équité, c'est à celle-ci que nous nous référerons.

critiques possibles, que nous avons qualifiées respectivement de non-neutralité post-normale (réponse 4) et de non-neutralité stratégique (réponse 5). La première se réfère à l'approche post-normale de de Funtowicz et Ravetz (1994) qui suggèrent qu'il faut chercher à améliorer la qualité du processus menant à une prise de décision plutôt que la qualité de la décision elle-même. Autrement dit, l'objectif est de proposer une arène de concertation de bonne qualité, pas nécessairement de pousser les acteurs à une prise de décision. Dans cette posture, une arène de qualité est notamment une arène à laquelle adhèrent les participants. Les praticiens adoptant une posture stratégique (réponse 5) se laissent au contraire la possibilité de mettre en place des mécanismes de pression sur certains groupes d'acteurs jugés indispensables à la prise de décision.

Axe 2 : l'analyse initiale des jeux de pouvoir : non prioritaire ou nécessaire ?

Dans la littérature, les auteurs de sciences sociales ont abondamment critiqué les démarches participatives pour la naïveté ou l'insuffisance des analyses initiales des contextes socio-politiques d'intervention, et notamment des relations de pouvoir (Lavigne-Delville *et al.*, 2000). Cependant, dans la pratique, ces analyses s'avèrent souvent délicates, et les résultats très imparfaits. Par ailleurs, le temps et les moyens des praticiens de la participation sont limités, et ces analyses ne sont pas forcément une priorité. Notre deuxième question porte sur l'importance accordée à ces analyses et le choix des méthodes mises en œuvre, indice méthodologique révélateur du positionnement adopté vis-à-vis des asymétries de pouvoir :

« Question 2. Quelle est votre position concernant le choix de conduire (ou non) une analyse initiale des jeux de pouvoir avant la mise en œuvre d'un processus participatif? »

- 1) L'analyse initiale des jeux de pouvoir n'est pas une priorité car elle est vaine (les jeux d'acteurs nous seront toujours étrangers) et inutile (le processus révèle les jeux de pouvoir).
- 2) L'analyse initiale ne serait pas inutile (dans l'absolu, si l'on avait accès aux jeux de pouvoir), mais elle est vaine (ces jeux de pouvoir nous seront toujours étrangers).
- 3) Sur la base d'une connaissance pré-existante du contexte général, l'analyse initiale peut se faire collectivement dans les premiers ateliers participatifs.
- 4) Une analyse initiale approfondie à l'aide d'entretiens individuels est nécessaire car elle permet d'identifier les contraintes les plus importantes à l'émergence d'un processus équitable.
- 5) Une analyse initiale de type anthropologique (par immersion de longue durée) permettant d'avoir une connaissance intime de la société est un préalable indispensable à la mise en œuvre d'un processus participatif »

Axe 3 : perception du risque de renforcement des asymétries de pouvoir du contexte initial

La troisième question de ce test porte sur la façon dont le porteur d'une démarche participative perçoit le contexte dans lequel il intervient, et plus précisément sur sa perception du risque de voir d'éventuelles asymétries de pouvoir dominer le processus participatif - en l'absence d'une stratégie et de mesures spécifiques destinées à les contrer. En intégrant cette question, nous voulions tester l'hypothèse selon laquelle le positionnement adopté par le concepteur d'une démarche participative dépend en partie de la perception qu'il a du contexte dans lequel il intervient :

« Question 3. Comment percevez-vous l'importance des asymétries de pouvoir dans le contexte dans lequel vous êtes intervenu, et le risque que ces asymétries dominent le processus ?

- 1) Risque faible voire nul d'occultation des points de vue de certains acteurs en position de faiblesse. Dans le contexte dans lequel vous êtes intervenus, un dialogue bien mené permettait à tous les acteurs en présence de se faire entendre.
- 2) Risque non nul d'occultation de certains points de vue, mais les asymétries de pouvoir ne prédominent pas nécessairement le processus de concertation. Les arguments avancés par les acteurs peuvent primer.
- 3) Risque élevé de voir le processus se solder par une simple reproduction des asymétries de pouvoir initiales (en l'absence d'intervention spécifique renforçant la voix des acteurs les moins influents). »

Axe subsidiaire : objectif du processus participatif mis en œuvre

La quatrième question porte sur les objectifs du processus participatif mis en œuvre – nous rappelons qu'il est demandé aux personnes interrogées de répondre au test en pensant à un processus participatif particulier :

« Quel était l'objectif du processus participatif mis en œuvre? »

- 1) Mieux comprendre le système (objectif de recherche).
- 2) Partager avec les acteurs locaux la vision des chercheurs du système (information, partage de connaissances, échange de points de vue entre les chercheurs et les acteurs locaux).
- 3) Faciliter un échange de points de vue non seulement entre les chercheurs et les autres acteurs, mais surtout entre ces autres acteurs (apprentissage collectif).
- 4) Accompagner et enrichir un processus de concertation entre les acteurs locaux, en amont de la prise de décision.
- 5) Accompagner les acteurs locaux jusqu'à la prise de décision et/ou l'action collectives »

Cet axe de réflexion est dit subsidiaire car ce n'est pas un indicateur direct du positionnement adopté vis-à-vis des jeux de pouvoir. Par cette question, nous voulions tester l'hypothèse de l'existence d'une corrélation entre l'objectif du processus mis en œuvre et la posture adoptée vis-à-vis des asymétries de pouvoir (définie par les 3 autres questions).

Résultats du test: cinq profils contrastés

L'analyse des réponses obtenues nous a permis d'identifier cinq profils-types de postures correspondant à cinq combinaisons-types de réponses au QCM, puis les entretiens individuels nous ont permis d'émettre des hypothèses sur la cohérence et la justification de ces postures. Dans cette section, nous décrivons ces cinq postures, qui donnent à voir une première diversité de positionnements possibles, et qui peuvent permettre aux personnes se prêtant au jeu du QCM d'alimenter leur réflexion avec une suggestion d'interprétation de leurs réponses. Comme dit précédemment, notre échantillon de répondants n'est sociologiquement pas représentatif. C'est donc à titre informatif, par curiosité plus que dans une intention d'analyse, que nous donnons la répartition des 51 réponses obtenues. La figure 1 présente ainsi une synthèse brute des réponses aux trois questions principales du QCM, correspondant à nos 3 axes d'analyse.

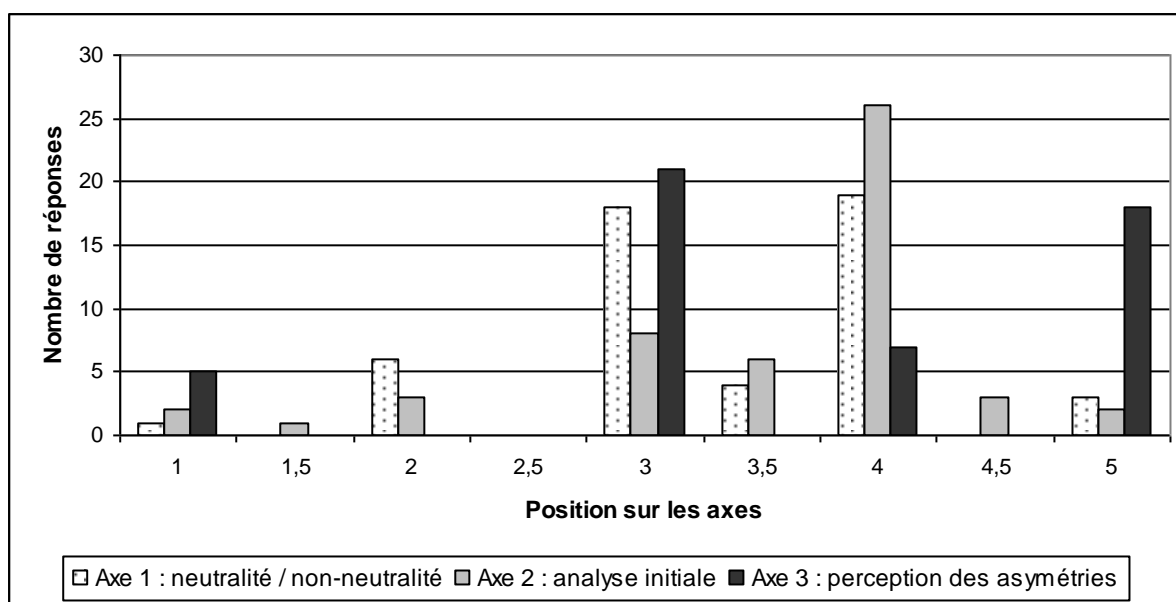


Figure 1. Synthèse des réponses des 51 personnes enquêtées aux 3 premières questions du test. NB1: de façon à avoir 3 axes gradués de 1 à 5, les réponses à la question 3 (réponses 1, 2 ou 3) ont été traduites pour l'analyse en positions 1, 3 ou 5. NB 2 : lorsque des personnes ont opté pour des positionnements intermédiaires (par exemple, entre les réponses 1 et 2), nous avons décidé de retenir la moyenne⁹ (1,5 dans l'exemple).

Les profils-types ont été identifiés en remarquant qu'il y avait une corrélation entre la réponse donnée à la première question et les réponses données aux deux autres (questions 2 et 3). Les cinq profils-types présentés ici correspondent ainsi aux cinq réponses possibles à la question 1, auxquelles sont associées des réponses fréquentes aux deux autres questions.

Profil 1 : neutralité de type laisser-faire dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force

Dans ce profil, les praticiens considèrent que les asymétries de pouvoir inhérentes au contexte socio-politique s'expriment inévitablement dans le processus participatif (axe 3, position 5), mais ils ne cherchent pas à les contrer, estimant que leur rôle n'est pas de promouvoir plus d'équité (axe 1, position 1). Ils considèrent par ailleurs que ce serait vain, car les actions mises en œuvre ne peuvent en général suffire à modifier les rapports de force existants, ou tout du moins que ce qui émerge est hors de leur contrôle. Selon eux, l'analyse initiale des relations de pouvoir ne serait pas inutile, mais il est impossible d'avoir une connaissance suffisante des mécanismes sociaux à l'œuvre (axe 2, position 2). Nous qualifions ce profil 1 de neutralité de type laisser-faire dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force (figure 2).

⁹ Ce choix est discutable dans la mesure où il suppose une linéarité des réponses, qui correspondraient à différentes postures sur un gradient continu. Les réponses sont en effet proposées selon un certain gradient (de la neutralité à la non-neutralité pour l'axe 2 par exemple), mais on ne peut pas pour autant parler de linéarité.

Profil 1 : neutralité de type laisser-faire

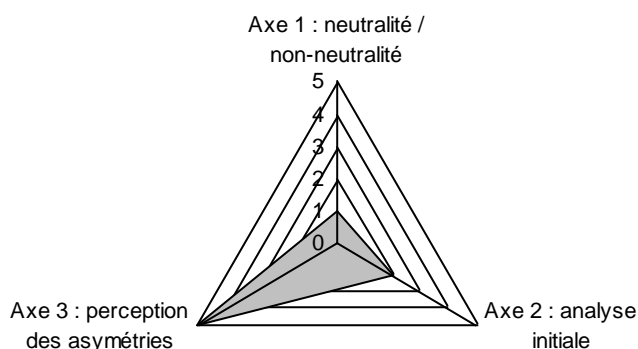


Figure 2. Profil des personnes se reconnaissant dans une neutralité de type laisser-faire. NB : diagramme correspondant à la moyenne des réponses données par les personnes positionnées en 1 sur l'axe 1.

L'une des hypothèses concernant ce profil, c'est que la participation est vue comme un moyen et non une fin, sans ambition sous-jacente de promouvoir des valeurs telles que la démocratie participative ou l'équité sociale. Le processus participatif est par exemple un moyen de répondre efficacement à une demande explicitement formulée par un mandataire, comme sensibiliser une arène d'acteurs à un problème commun donné, afin de faciliter sa résolution. L'existence d'un tel mandat est un élément explicatif clef de la cohérence de ce profil, car c'est lui qui légitime le processus participatif. Les praticiens se reconnaissant dans ce profil revendiquent donc une absence de parti pris en faveur d'une équité procédurale, lorsqu'elle est hors mandat.

Sur les 5 profils identifiés, celui-ci est particulier car parmi les 51 personnes qui ont répondu au test, une seule s'est retrouvée dans ce profil (cf. figure 1). Il s'agissait d'un chercheur, qui faisait référence en répondant au test à un processus participatif particulier pour lequel il avait un mandataire externe et un mandat très clair, et dans lequel il intervenait plus à titre d'expert que de chercheur. Si ce profil est si peu représenté parmi les personnes qui ont répondu au test, c'est très probablement parce que les démarches participatives sont souvent adossées à un idéal social, une volonté d'équité. Nous avons décidé de conserver ce profil malgré sa faible représentation car avec l'institutionnalisation croissante de la participation, il est possible que ce type de posture dépolitisée soit amené à se développer. En effet, lorsqu'un praticien travaille pour un mandataire bien identifié, il n'a pas la liberté d'afficher des idéaux ou des parti pris qui ne seraient pas en phase avec ceux de son mandataire.

Profil 2 : neutralité dialogique inconditionnelle dans un contexte perçu de non-prédominance des rapports de force

Dans ce profil, le partage de connaissances, de points de vue et la mise en place d'un dialogue de qualité sont les leviers d'une plus grande équité dans la concertation. Ces praticiens revendiquent une position neutre vis-à-vis des asymétries de pouvoir au sens où ils s'appliquent

à donner la parole de la même façon à tous les acteurs, sans parti pris pour un groupe donné, sans chercher à renforcer la voix de certains acteurs (axe 1, position 2). L'analyse et la prise en compte des asymétries de pouvoir n'est donc pas pour eux une priorité, les échanges de perspectives facilités par le processus participatif permettant de toute façon de les révéler et de les aplanir, au moins dans une certaine mesure. La plupart considèrent d'ailleurs que dans les contextes dans lesquels ils ont travaillé, le risque était faible de voir les asymétries de pouvoir dominer le processus (axe 3, position 1). Concernant l'analyse initiale du contexte social, si certains préconisent des entretiens individuels, d'autres proposent une analyse initiale plus réduite, considérant qu'elle n'était pas forcément utile (axe 2, position 3).

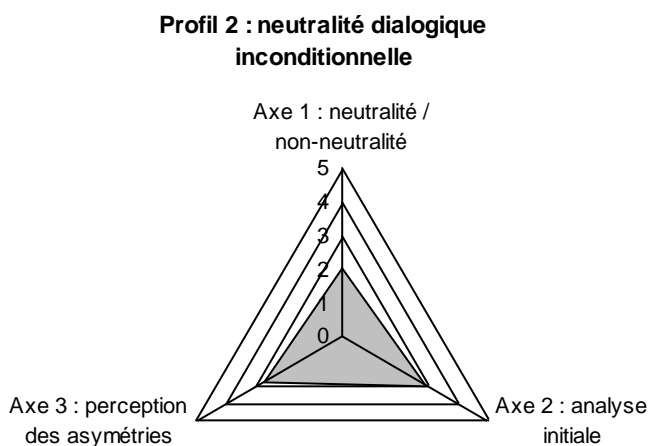


Figure 3. Profil des personnes se reconnaissant dans une neutralité dialogique inconditionnelle. NB : diagramme correspondant à la moyenne des réponses données par les personnes positionnées en 2 sur l'axe 1.

Le premier élément explicatif de cette posture, c'est que c'est sur l'absence de parti pris que repose la légitimité de l'intervention auprès des participants. Certains praticiens de ce profil revendiquent même qu'une faible connaissance du contexte socio-politique initial est garante d'une absence de parti pris. Cette position soulève cependant le problème de la connaissance implicite d'un contexte. Par ailleurs, en revendiquant une absence de biais, le concepteur court le risque de les imposer inconsciemment. Il n'échappe donc pas à la nécessité d'une analyse réflexive de ses pratiques.

Le second élément explicatif déterminant de cette posture réside dans son caractère fondamentalement dialogique. Sans nier l'existence de rapports de force inégaux entre les acteurs, cette posture repose sur l'hypothèse selon laquelle le dialogue favorisant une plus grande compréhension mutuelle entre ces acteurs permet de faire émerger des propositions prenant en compte les intérêts de tous. Cette posture repose sur la capacité d'empathie des acteurs les plus puissants et fait le pari que le fait d'accepter de participer à un processus d'échanges tel que les temps forts collectifs d'un processus participatif représente déjà en soi le signe d'une telle capacité d'empathie, ce qui réduit les risques de manipulation.

Nous qualifions ce profil de neutralité dialogique inconditionnelle dans un contexte perçu de non-prédominance des rapports de force. Parmi les 51 personnes interrogées, 6 correspondaient

à ce profil, dont 3 chercheurs, 2 professionnels et 1 personne ne s'étant pas identifiée.

Profil 3 : neutralité dialogique conditionnelle dans un contexte perçu de prédominance partielle des rapports de force

Dans les contextes dans lesquels ils interviennent, les praticiens de ce profil considèrent que les asymétries de pouvoir du contexte initial ne prédominent pas forcément dans les discussions, qui peuvent être davantage basées sur l'argumentation (axe 3, position 2). Ils revendiquent une certaine neutralité vis-à-vis des rapports de force, ne souhaitant pas prendre parti pour l'un des groupes d'acteurs, considérant que cela risque d'entraver la légitimité du processus. Cependant, ils suivent les effets du processus qu'ils mettent en œuvre et peuvent décider de l'arrêter s'ils considèrent qu'il risque d'être néfaste à certains groupes d'acteurs déjà en situation de faiblesse (axe 1, position 3). Cette neutralité n'est donc que relative, ou conditionnelle, et explicitée en tant que telle. Soucieux de « savoir où ils mettent les pieds », ils accordent de l'importance à la mise en œuvre d'une analyse initiale des jeux d'acteurs, la plupart du temps sous la forme d'entretiens individuels (axe 2, position 4).

Profil 3 : neutralité dialogique conditionnelle

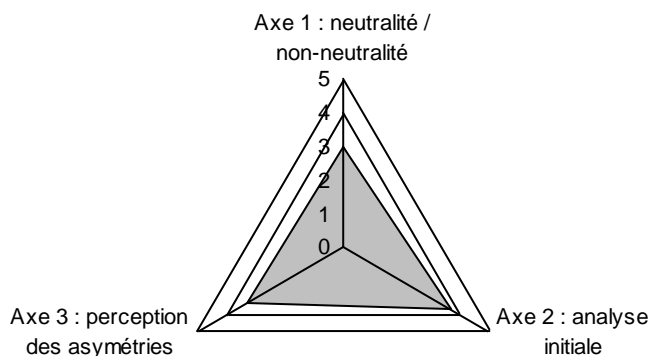


Figure 4. Profil des personnes se reconnaissant dans une neutralité dialogique conditionnelle NB : diagramme correspondant à la moyenne des réponses données par les personnes positionnées en 3 sur l'axe 1.

Ce profil est par nature un profil intermédiaire entre les postures dialogiques et critiques. Les chercheurs l'adoptant sont dialogiques comme ceux du profil 2 dans la mesure où ils considèrent qu'un dialogue de bonne qualité devrait permettre à des protagonistes d'échanger leurs points de vue sur le mode de l'argumentation, et non pas du rapport de force. Ils revendiquent à ce titre une certaine neutralité et un faible interventionnisme dans leurs modalités d'animation, garantes par ailleurs de leur légitimité. Cependant, reconnaissant les limites de l'approche dialogique dans certains contextes conflictuels ou coercitifs, ils adoptent une démarche prudente en considérant, contrairement au profil 2, qu'une analyse initiale approfondie du contexte socio-politique et un suivi attentif des jeux de pouvoir à l'œuvre sont nécessaires, au moins par mesure de précaution. S'ils sont peu interventionnistes au sein de

l'arène de concertation, ils interviennent sur le processus en l'arrêtant si les risques de manipulation par les acteurs en position de force deviennent trop importants.

Nous qualifions ce profil de neutralité dialogique conditionnelle dans un contexte perçu de prédominance partielle des rapports de force. Sur les 51 personnes interrogées, 18 (8 chercheurs, 8 professionnels, 2 personnes ne s'étant pas identifiées) correspondent à ce profil dans ce profil. On peut remarquer que c'est dans ce profil que l'on retrouve le plus grand nombre de professionnels. Cette posture est peut-être en effet l'une des plus pragmatiques : d'un côté ils ne peuvent afficher de parti pris assumé, mais de l'autre ils sont conscients de l'existence de jeux de pouvoir qui peuvent influencer le processus. Une telle hypothèse serait cependant à vérifier avec un échantillonnage et des analyses plus poussés.

Profil 4 : Non-neutralité post-normale dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force

Les chercheurs et professionnels du profil 4 considèrent que du fait des rapports de force inégaux entre les acteurs, il existe un risque non négligeable que le processus participatif reproduise et finalement accroisse les inégalités initiales (axe 3, position 5). C'est pourquoi ils jugent nécessaire de conduire une analyse initiale approfondie de ces rapports de force (axe 2, position 4) de façon à identifier et contrer les éventuels obstacles à l'équité dans l'arène de concertation proposée, notamment en renforçant la voix des acteurs en position de faiblesse (axe 1, position 4). S'ils assument leur non-neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, cette posture peut poser question quant à sa légitimité, d'autant que dans cette posture, les porteurs conçoivent la légitimité du processus participatif comme étant fondé sur l'adhésion des acteurs locaux à l'arène proposée. S'inscrivant – de façon explicite ou non - dans le cadre d'une posture post-normale, leur objectif est de proposer une arène de concertation aussi riche et équitable que possible, mais si les acteurs locaux n'adhèrent pas à cette arène, cela questionne sa légitimité et conduit le concepteur de la démarche à se remettre en cause.

Profil 4 : non-neutralité post-normale

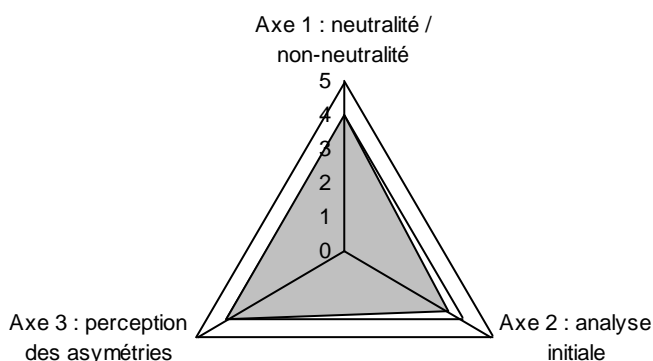


Figure 5. Profil des personnes se reconnaissant dans une non-neutralité post-normale. NB : diagramme correspondant à la moyenne des réponses données par les personnes positionnées en 3 sur l'axe 1.

Les personnes de ce profil se sentent investies d'une certaine responsabilité à l'égard des acteurs ayant des intérêts forts à défendre mais une faible capacité à le faire. Elles craignent que le processus ne leur nuise, faute d'être capables de défendre leurs intérêts dans l'arène de concertation. Selon les contextes et les échelles d'intervention, ces acteurs peuvent être de nature très différente. Par exemple, dans certains cas, l'équipe du projet va choisir de renforcer les élus locaux face aux niveaux administratifs hiérarchiquement supérieurs. Dans d'autres études de cas, au contraire, les élus locaux sont perçus comme des acteurs dominants qui risquent d'occulter les points de vue d'une frange marginalisée de la communauté. De la même façon, selon le contexte, le point de vue environnementaliste est considéré comme étant en position de force ou de faiblesse. En France, par exemple, les environnementalistes sont souvent considérés comme des acteurs en position de faiblesse dans la concertation, par exemple face aux chasseurs et aux agriculteurs. Dans certains pays du Sud, dans les parcs nationaux, le point de vue environnemental peut être au contraire considéré en position de force face à des communautés villageoises.

Ce positionnement implique que les porteurs de processus participatifs explicitent systématiquement d'une part quels sont les groupes qu'ils considèrent vulnérables et devant faire l'objet d'une attention particulière, et d'autre part quelles sont les capacités qu'ils souhaitent renforcer chez ces acteurs. Pour limiter le risque de voir le processus renforcer les asymétries initiales entre les acteurs, ils peuvent intervenir à plusieurs niveaux : le choix des méthodes utilisées, le choix des acteurs conviés et des modalités d'invitation, le choix des sujets mis à l'ordre du jour, etc.

La posture correspondant à ce profil 4 pose question quant à sa légitimité, son interventionnisme pouvant être perçu comme une forme d'ingérence, contradictoire avec l'idée qu'un processus est légitime s'il est perçu comme tel par les acteurs locaux. Aux yeux des praticiens se reconnaissant dans cette posture, une telle légitimité s'acquiert en explicitant systématiquement les hypothèses, objectifs et partis pris de l'intervention, de façon à ce que les acteurs locaux puissent les rejeter ou au contraire les accepter comme étant légitimes.

Nous qualifions cette posture de non-neutralité post-normale dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force. Sur les 51 personnes interrogées, 19 (12 chercheurs, 4 professionnels, 1 personne ne s'étant pas identifiée) correspondent à ce profil. La prédominance de chercheurs dans ce profil s'explique peut-être par le fait que lorsqu'ils mettent en œuvre des démarches participatives, ces derniers cherchent à concilier un objectif de recherche avec les attentes des acteurs de terrain, souvent dans un processus itératif de co-construction. Ils sont rarement un mandat externe clair dès le début, ils cherchent d'avantage à faire émerger un tel mandat, ou du moins à faire expliciter des attentes des acteurs de terrain, qui renforcerait la légitimité de leur démarche.

Profil 5 : non-neutralité stratégique dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force

Comme dans le profil 4, les praticiens de ce profil ont une vision très critique des jeux de pouvoirs. Ils considèrent que le risque de voir ces jeux de pouvoir dominer le processus

participatif est élevé (axe 3, position 5), et que dans ce contexte, la neutralité de celui qui met en œuvre une telle démarche participative est illusoire. Ils considèrent également, comme dans le profil 4, qu'une analyse initiale fine de ces jeux de pouvoir est nécessaire de façon à les prendre en compte de façon stratégique lors de la conduite de la démarche (axe 2, positions 4 et 5). Mais à la différence du profil 4, ils n'explicitent pas forcément leur non-neutralité aux participants (axe 1, position 5). Une telle transparence risque en effet d'aller à l'encontre de leur stratégie de renforcement de la voix de certains acteurs. Alors que le profil 4 propose une arène de concertation qui ne mène pas forcément à une décision, le profil 5 cherche à amener les acteurs à une prise de décision qui tienne compte de valeurs ou d'objectifs précis. Par exemple, ils se laissent la possibilité d'exercer des moyens de pression sur certains acteurs pour les forcer à s'asseoir à la table de négociation s'ils considèrent que leur présence est indispensable à une telle prise de décision. Contrairement au profil 4, ce n'est donc pas dans l'adhésion des participants à l'arène proposée qu'ils recherchent leur légitimité.

Profil 5 : non-neutralité stratégique

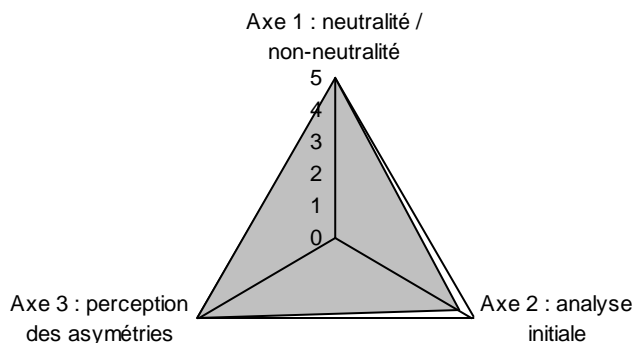


Figure 6. Profil des personnes se reconnaissant dans une non-neutralité stratégique. NB : diagramme correspondant à la moyenne des réponses données par les personnes positionnées en 5 sur l'axe 1.

Le facteur explicatif déterminant de ce profil réside dans le fait que l'intervention est considérée comme légitime dans la mesure où elle vise à défendre un point de vue perçu comme étant d'intérêt général, comme par exemple la justice, l'équité, la préservation de l'environnement ou encore le respect de la loi. C'est au nom de ces valeurs qui dépassent les intérêts locaux que l'on se donne le droit d'intervenir stratégiquement sur l'espace d'échanges.

Nous qualifions cette posture de non-neutralité stratégique dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force. Sur les 51 personnes interrogées, 3 correspondent à ce profil, dont 2 chercheurs et 1 professionnel.

Des profils mobilisant différents registres de légitimité L'un des éléments frappants de l'analyse de ces différents profils réside dans le fait que l'adoption et la justification d'une posture ou d'une autre renvoie en fait à différentes façons de légitimer le processus participatif. La

légitimité est ici entendue au sens d'acceptation et de reconnaissance. Mais cette notion est par nature une construction sociale, subjective et polysémique. Nous proposons dans cette section de revenir sur ce concept avant de discuter des différents registres de légitimité observés dans les profils.

Le concept de légitimité a été forgé par Weber pour comprendre comment un accord fondé entre des agents sociaux donne une valeur sociale à une pratique quelconque (Weber, 1995). La légitimité balise ainsi la vie quotidienne d'un certain nombre de repères collectivement acceptés qui orientent chaque société. Mais Weber articule, sans toujours les distinguer, deux définitions très différentes de la légitimité : d'un côté cette définition générale d'orientation de l'activité des individus, et de l'autre une justification *a posteriori* d'un rapport de domination. La légitimité devient alors un concept permettant de penser les rapports de force, les rapports sociaux. Cette seconde définition est en phase avec celle de Bourdieu, pour qui légitimer une position, une domination « c'est donner toute la force de la raison à la raison du plus fort » (Bourdieu, 1979). Naviguant entre ces différentes acceptions, Boltanski et Thévenot (1991) proposent de considérer la légitimité comme le « fruit interactionniste et évolutif de compromis entre des principes et des valeurs qui aboutissent progressivement à une convention à laquelle les acteurs font appel pour justifier leur choix ».

Si l'on se penche sur la légitimité d'un processus participatif, on voit qu'elle peut être interrogée dans ses dimensions sociale (acceptation du processus par les acteurs qui y participent, et par ceux qui n'y participent pas), scientifique (validité des connaissances produites dans le cadre d'une recherche participative), et culturelle ou idéologique (la participation est porteuse de valeurs telles que la démocratie ou l'équité qui sont culturellement ancrées et dont l'universalité ne va pas de soi) (Barnaud, 2013).

Si l'on revient aux résultats de notre enquête, on voit que les positionnements adoptés vis-à-vis des asymétries de pouvoir correspondent à différentes façons de penser la légitimité des processus. Différents registres de légitimité sont ainsi invoqués et, éventuellement, combinés :

- l'existence d'un mandat, d'une demande : le processus a été commandé par un acteur, un mandataire, et c'est donc cette demande qui rend légitime le processus participatif. C'est souvent le cas des démarches mises en œuvre par des professionnels, travaillant soit dans des bureaux d'études spécialisés dans la mise en œuvre de démarches participatives (dans ce cas, les mandataires sont leurs clients), soit directement dans la structure mandataire (par exemple les mairies de villes importantes recrutant des personnes compétentes dans la mise en œuvre de démarches participatives). Mais il y a également de plus en plus de chercheurs conduisant des démarches participatives en réponse à une demande sociale explicite d'un acteur institutionnel. Et là encore, ce mandat est souvent mis en avant pour justifier, légitimer la démarche. On est ici proche de la conception de la légitimité de Bourdieu, « la raison du plus fort » : c'est parce qu'un acteur fort ou dominant mandate la démarche que la démarche est légitime. Ce registre de légitimité est particulièrement présent dans le profil de neutralité de type laisser-faire (profil 1) qui ne cherche pas à contrecarrer les rapports de force existants. Ce profil qualifié de neutre peut d'ailleurs considéré comme le moins neutre de tous puisqu'il assume un parti pris en se plaçant aux côtés d'un mandataire, la démarche n'étant finalement légitime qu'aux yeux des individus qui estiment que le mandataire est

lui-même légitime.

- l'absence de parti pris : pour les chercheurs et professionnels adoptant des postures de neutralité dialogique (conditionnelle et inconditionnelle), l'absence de parti pris est l'un des garants de la légitimité des processus participatifs et de ceux qui les mettent en œuvre. On peut considérer que l'on est ici dans un registre de légitimité proche de la première définition de Weber (1995): l'absence de parti pris dans l'animation est en effet devenue dans le monde de la participation une valeur collectivement reconnue, acceptée, une forme de repère social pour les praticiens de la participation. Mais cette absence de parti pris n'est-elle pas illusoire ? Revendiquer une neutralité n'est-il pas finalement le meilleur moyen d'imposer ses partis pris, de façon consciente ou inconsciente ?
- la transparence : dans le cas du profil de non-neutralité post-normale (profil 4), un parti pris en faveur de plus d'équité est au contraire affiché et revendiqué. La légitimité du processus se construit alors sur l'adhésion des participants : le concepteur du processus tâche d'être transparent sur son parti pris, de façon à ce que les acteurs puissent choisir d'adhérer ou non au processus proposé en toute connaissance de cause. La légitimité est ici vue comme une donnée qui se construit (et se déconstruit) au fil du processus participatif, très en phase avec la définition qu'en donnent Boltanski et Thévenot (1991). Mais cette conception de la légitimité pose de nouvelles questions. Auprès de quels acteurs l'intervenant doit-il construire sa légitimité ? Auprès de tous ceux qui participent ? Auprès aussi de ceux qui ne participent pas mais qui sont concernés ? N'est-ce pas, ici encore, illusoire de chercher à être légitime auprès de tous ?
- des valeurs d'intérêt général: dans le profil 5 de non-neutralité stratégique, sans chercher à être légitimes auprès des participants, les porteurs se sentent légitimes pour intervenir stratégiquement sur l'espace d'échange car leur stratégie vise la défense de valeurs jugées d'intérêt général, comme par exemple l'équité, la justice, le respect de la loi, ou la préservation de l'environnement. On est ici dans la veine de la première définition que donne Weber (1995) de la légitimité, celle de repères collectivement acceptés qui orientent chaque société. Mais on voit aussi que sa deuxième définition de la légitimité n'est jamais loin, celle qui considère que ces valeurs jugées universelles ne sont que des justifications à posteriori de valeurs dominantes.

Intérêts et limites de l'outil

Un outil d'analyse réflexive simple et rapide d'utilisation

La question du positionnement à adopter face aux asymétries de pouvoir dans les démarches participatives est une question importante, mais complexe, et finalement peu abordée explicitement par les praticiens, qui, bien qu'ils adoptent implicitement des positionnements spécifiques, n'ont pas forcément le temps et les compétences nécessaires pour les questionner. Nous avons donc voulu proposer un outil simple et rapide d'utilisation permettant aux praticiens d'explicitier et d'interroger leur propre positionnement. Nous avons ainsi essayé de synthétiser en trois questions à choix multiples une partie de la complexité théorique du questionnement et de la subtilité des positionnements possibles. Bien que le choix du QCM ait ses défauts et ne permette évidemment pas d'intégrer toutes les subtilités, nous y reviendrons, il présente

plusieurs avantages. Outre son utilisation simple, rapide, voire ludique, le fait d'être guidé par différentes réponses possibles permet au praticien de prendre conscience de nuances de positionnements auxquelles il n'avait pas nécessairement pensé. Par ailleurs, le fait d'avoir associé au QCM une analyse des réponses sous forme de profils-types permet à la personne d'analyser ses propres réponses en regardant si elles s'approchent de l'un des profils-types proposés. De toute évidence, la personne ne se reconnaîtra probablement pas complètement dans l'un des profils proposés. Cependant, cela pourra alimenter sa réflexion sur la cohérence, le mode de justification et les limites de sa propre posture. Plusieurs usages de ce test sont possibles : en autonomie de façon individuelle ; pour animer une réflexion collective sur la question des asymétries de pouvoir au sein d'un groupe de praticiens (c'est ce que nous avons fait au sein du réseau ComMod) ; ou encore lors de formations sur les démarches participatives pour inviter les apprenants à s'interroger sur la question des asymétries de pouvoir (ce test est ainsi régulièrement utilisé dans les formations sur la démarche ComMod).

Limite inhérente aux QCM : des questions trop fermées ?

Si le fait qu'il s'agisse d'un QCM est l'un des principaux intérêts de l'outil, c'est aussi l'une de ses principales limites. Tout d'abord, le fait de devoir choisir l'une des réponses possible ne permet pas de rendre compte de la flexibilité du positionnement des répondants qui peuvent en fait se voir dans une posture ou une autre de façon adaptative en fonction du contexte, de l'objectif, ou même des phases successives du processus participatif. Plusieurs personnes ont donc indiqué se positionner à cheval entre plusieurs réponses¹⁰. Certains évoquent par exemple la possibilité d'adopter une posture critique initiale de façon à préparer une arène de concertation aussi équilibrée que possible, ce qui permet d'adopter ensuite une posture dialogique aussi peu interventionniste que possible. D'autres suggèrent au contraire que dans les phases initiales d'interconnaissance, une posture dialogique peut suffire, tandis que lorsque l'on se rapproche des phases ayant trait à la décision collective, une posture critique est de mise. Pour revenir aux débats théoriques sur l'articulation entre approches dialogiques et critiques, ces réponses vont clairement dans le sens d'une complémentarité plutôt que d'un antagonisme entre ces deux familles d'approches.

Par ailleurs, certaines personnes qui ont répondu au test ont trouvé que les questions étaient trop fermées, les formulations de réponses trop précises, ne leur permettant pas de trouver une réponse correspondant vraiment à leur posture. Certains ont aussi pointé du doigt une formulation un peu complexe des réponses. Nous pourrions en effet améliorer le QCM, retravailler certaines formulations pour les simplifier. Cependant, en ce qui concerne le caractère trop fermé, trop précis des réponses, il ne faudrait pas tomber dans le travers de propositions trop ouvertes, trop consensuelles. En effet, rester dans une définition vague et consensuelle de sa posture, c'est finalement une façon d'éviter de l'explicitier et de l'interroger. Cependant, si certaines personnes ne trouvaient pas de réponse adaptée à leur positionnement, c'est peut-être aussi que le questionnaire n'est pas adapté à leur situation, nous en discutons dans le point suivant.

¹⁰ Sur les 51 personnes interrogées, 4 se sont ainsi positionnées sur l'axe 1 sur une position intermédiaire, entre les réponses 3 et 4 (figure 1).

Domaine de validité de l'outil

Bien que la question des asymétries de pouvoir dans les arènes participatives se pose dans tous les domaines, ce travail s'appuie majoritairement sur des enquêtes auprès de praticiens travaillant dans le domaine du développement rural et de la gestion de l'environnement. La validité de l'outil proposé hors de ce domaine ne va pas forcément de soi. En effet, dans ce domaine, la participation est souvent synonyme de concertation à l'échelle d'un territoire entre des acteurs locaux qui sont liés par des conflits d'usage, le partage d'une ressource ou la gestion de ce territoire (Beuret, 2006). Dans des domaines tels que l'action publique, le transport ou l'urbanisme, il s'agit d'échelles plus larges, c'est souvent la société civile dans son ensemble qui est concernée, les « participants » sont donc beaucoup plus nombreux, plus diffus. Ils ne se connaissent pas forcément et au-delà des réunions publiques, ils peuvent s'exprimer via les médias ou les mouvements sociaux. On parle de démocratie participative (Revel, Blatrix *et al.*, 2007), de gouvernance délibérative (Hendriks, 2009). Les asymétries de pouvoir dans ces différents domaines sont donc de natures très différentes, de même que la façon dont le concepteur ou l'animateur du processus participatif peut les appréhender. En effet, gérer des asymétries de pouvoir est très différent dans un comité de pilotage d'un site Natura 2000 composé de 20 personnes et un débat public sur l'avenir du nucléaire rassemblant 4000 personnes. Les auteurs du questionnaire et ceux auprès duquel ils l'ont validé travaillant davantage dans le premier type de situations, il est possible que certains items n'aient pas le même sens (voire pas de sens) hors de ce champ. Par exemple, l'idée qu'un processus participatif construise sa légitimité sur le fait que les participants y adhèrent et le conçoivent comme légitime n'a peut-être pas de sens dans un débat public dont la légitimité provient des autorités publiques qui l'ont proposé. Mais d'un autre côté, il y a des ponts entre ces domaines qu'il serait intéressant d'établir. Par exemple, dans le domaine de l'urbanisme, le « community organizing » (Talpin, 2013) est un mouvement engagé qui suggère de renforcer le pouvoir des habitants des quartiers défavorisés à participer aux politiques de la ville. Nous sommes clairement ici dans des postures critiques explicitement non-neutres vis-à-vis des asymétries de pouvoir telles que nous les avons décrites dans les profils 4 et 5, et il serait intéressant de voir dans quelle mesure les questionnements suscités par ce type de posture diffèrent d'un domaine à l'autre.

Perspective : des interprétations sociologiques plus poussées

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, l'outil que nous proposons dans cet article et la démarche que nous avons adoptée ne permettent pas de faire une analyse sociologique poussée qui permettrait de mieux comprendre les liens entre les postures adoptées et les profils sociologiques des répondants. Par exemple, nous avons constaté que parmi les 51 répondants, les professionnels de la participation se retrouvaient surtout dans le profil 3 tandis que les chercheurs étaient majoritairement dans le profil 4. Une hypothèse serait qu'un parti pris assumé envers les plus faibles est plus difficile à tenir en contexte professionnel, avec un mandataire qui n'a pas forcément intérêt à renforcer le pouvoir des plus faibles. Mais ces professionnels ne sont pas dupes des jeux de pouvoir à l'œuvre et essaient d'en tenir compte. Les chercheurs auraient peut-être d'avantage la liberté d'afficher un parti pris, mais n'ont pas la légitimité d'un mandat professionnel. C'est du coup auprès des acteurs qu'ils cherchent à

construire leur légitimité. Mais il ne s'agit là que d'hypothèses que notre démarche ne permet pas de valider. Il faudrait pour cela non seulement constituer un échantillon représentatif, mais également collecter plus de données sur le profil sociologique des répondants. Dans notre démarche, les renseignements demandés auprès des répondants étaient très sommaires (identité et institut de rattachement) et les réponses étaient facultatives. Il serait également intéressant de relier ces analyses quantitatives à des entretiens individuels poussés permettant de comprendre les trajectoires des gens, l'origine des valeurs qu'ils portent, les pratiques qu'ils mettent en œuvre, en fonction des contextes dans lesquels ils travaillent, dans la lignée de travaux d'auteurs tels qu'Alice Mazeaud et Magali Nonjon. La première a travaillé sur une catégorie émergente de professionnels de la participation dans les collectivités territoriales et montre que ces derniers sont dans une démarche qualifiée de militante, que c'est leur croyance dans les vertus de la participation qui légitime à leurs yeux leur fonction (Mazeaud, 2012). La seconde a analysé la trajectoire particulière d'une militante des luttes urbaines aujourd'hui reconvertie sur le créneau du conseil en études urbaines (Nonjon, 2012). Il serait intéressant d'adopter des approches semblables sur la question spécifique de la posture adoptée par les praticiens vis-à-vis des asymétries de pouvoir.

Conclusion

Le point de départ de ce travail est le constat que si de nombreuses critiques sont faites à l'égard des démarches participatives sur leur manque de prise en compte de la complexité des jeux d'acteurs au sein desquels elles s'insèrent, peu d'auteurs se penchent sur la question du comment : comment les prendre en compte ces jeux de pouvoir ? Cet article ne répond pas directement à cette question au sens où il ne préconise pas une façon de faire plutôt qu'une autre. Partant du constat que dans les faits, dans leurs pratiques, les praticiens qui mettent en œuvre des démarches participatives adoptent souvent de façon implicite, voire inconsciente, des postures vis-à-vis des jeux de pouvoir, nous proposons une méthode qui permette d'explicitier ces positionnements implicites. L'apport de ce travail pour les praticiens de la participation est double : d'une part, il donne à voir une diversité existante de positionnements vis-à-vis des asymétries de pouvoir et de conceptions de la légitimité, en mettant en avant à la fois leur cohérence, leur justification et leurs limites. Par ailleurs, il permet à chacun de se prêter au jeu du test et d'interroger ainsi son propre positionnement, de mieux cerner les valeurs ou les justifications sous-jacentes à ses pratiques, réflexivité qui permet de clarifier sa posture et d'améliorer ses pratiques, et finalement de construire sa propre réponse à la question: comment prendre en compte les jeux de pouvoir dans les démarches participatives ?

Références

- Arnstein S. R., 1969, "A Ladder of Citizen Participation." *Journal of the American Planning Association*, 35(4): 216-224.
- Barbier R. and C. Larrue, 2011, "Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape." *Participations*, 1(1): 67-104.
- Barnaud C., 2013, "La participation, une légitimité en question." *Natures Sciences Sociétés*, 21(1): 24-34.
- Barnaud C., P. D'Aquino, W. s. Daré, C. Fourage, R. Mathevet and G. Trébuil, 2010, "Les

asymétries de pouvoir dans les processus d'accompagnement", in *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*, M. Etienne(dir.), Paris, Quae. pp 125-152.

Barnaud C. and A. Van Paassen, 2013, "Equity, Power Games, and Legitimacy: Dilemmas of Participatory Natural Resource Management." *Ecology and Society*, 18(2): 21.

Barnaud C., A. Van Paassen, G. Trébuil, T. Promburom and F. Bousquet, 2010, "Dealing with power games in a companion modelling process: lessons from community water management in Thailand highlands." *The Journal of Agricultural and Extension Education*, 16(1): 55-74.

Becu N., A. Neef, P. Schreinemachers and C. Sangkapitux, 2008, "Participatory Modeling to Support Collective Decision- Making: Potential and Limits of Stakeholder Involvement." *Journal of Land Use Policy*, 25(4): 498-509.

Beuret J.-E., 2006, *La Conduite de la Concertation - Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Paris, L'Harmattan.

Boltanski L. and L. Thevenot, 1991, *De la Justification, Les économies de la Grandeur*, Paris, Gallimard.

Borrini-Feyerabend G., M. Pimbert, M. T. Farvar, A. Kothari and Y. Renard, 2004, *Sharing power. Learning by doing in co-management of natural resources throughout the world*, Cenesta, Tehran, IIED and IUCN/CEESP/CMWG.

Boulding K. E., 1989, *Three Faces of Power*, Newbury Park, CA, Sage Publications.

Bourdieu P., 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit.

Bourdieu P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil.

Chambers R., A. Pacey and L. A. Thrupp, 1989, *Farmer first: farmer innovation and agricultural research*, London, UK, Intermediate technology publications.

Checkland P., 1981, *Systems thinking, systems practice*, Chichester, John Wiley and Sons.

ComMod C., 2005, "La modélisation comme outil d'accompagnement." *Natures Sciences Sociétés*, 13: 165-168.

ComMod C., 2009, "La posture d'accompagnement des processus de prise de décision : les références et les questions transdisciplinaires", in *Modélisation de l'environnement : entre natures et sociétés*, Quae(dir.), Versailles. pp 71-89.

Cooke B. and U. Kothari (dir.), 2001, *Participation: the new tyranny?*, London, New York, Zed Books.

D'Aquino P., 2007, *Empowerment and Participation: How could the wide range of social effects of participatory approaches be better elicited and compared?*, Cirad.

D'Aquino P., 2007, "Empowerment and Participation: How Could the Wide Range of Social Effects of Participatory Approaches be Better Elicited and Compared?", *The ICFAI Journal of Knowledge Management*, 5(6): 76-87.

Daré W., S. Aubert, A. Bah, A. Botta, I. Diop Gaye, C. Fourage, G. Lajoie and G. Leclerc,

- 2008, "Difficultés de la participation en recherche-action: retour d'expériences de modélisation d'accompagnement en appui à l'aménagement du territoire." *Vertigo*, 8(1): 22.
- Dupont C., 1994, *La négociation: conduite, théories et applications* Paris, Dalloz.
- Etienne M. (dir.), 2010, *La modélisation d'accompagnement : Une démarche participative en appui au développement durable*, Versailles, Quae.
- Eversol R., 2003, "Managing the pitfalls of participatory development: some insight from Australia." *World development*, 31(5): 781-795.
- Faure G., P. Gasselin, B. Triomphe, L. Temple and H. Hocdé (dir.), 2010, *Innover avec les acteurs du monde rural : La recherche-action en partenariat*, Paris, Editions Quae.
- Faysse N., 2006, "Troubles on the way: an analysis of the challenges faced by multi-stakeholder platforms." *Natural Resources Forum*, 30: 219-229.
- Foucault M., 1986, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Freire P., 1983, *Pédagogie des opprimés . Suivi de Conscientisation et révolution*, Maspero.
- Funtowicz S. O. and J. R. Ravetz, 1994, "The worth of a songbird: ecological economics as a post-normal science." *Ecological Economics*, 10(3): 197-207.
- Giddens A., 1984, *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration* Berkeley and Los Angeles, USA University of California Press.
- Habermas J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- Hendriks C. M., 2009, "Deliberative governance in the context of power." *Policy and Society*, 28(3): 173-184.
- Jackson M. C., 2000, *Systems approaches to management*, New York, USA, Kluwer Academic.
- Lavigne-Delville P., N. E. Selamna and M. Mathieu, 2000, *Les enquêtes participatives en débat, Ambition, pratiques et enjeux*, Paris, Karthala, ICRA, GRET.
- Leeuwis C., 2000, "Reconceptualizing Participation for Sustainable Rural Development: Towards a Negotiation Approach." *Development and Change*, 31: 931-959.
- Leeuwis C., 2004, *Communication for rural innovation. Rethinking agricultural extension*, Oxford, Blackwell publishing Ltd.
- Mathevet R., M. Antona, C. Barnaud, C. Fourage, G. Trébuil and S. Aubert, 2010, "Contextes et dépendances des contextes d'accompagnement", in *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*, M. Etienne(dir.), Paris, Quae. pp 103-123.
- Mazeaud A., 2012, "Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale." *Quaderni*, 79: 45-58.
- Michener V., 1998, "The participatory approach: contradiction and co-option in Burkina Fasso." *World development*, 26(12): 2105-2218.
- Nelson N. and S. Wright, 1995, "Participation and power", in *Power and participatory development. Theory and Practice*, N. Nelson and S. Wright(dir.), London, Intermediate

Technology Publications. pp 1-18.

Nonjon M., 2012, "De la « militance » à la « consultance » : les bureaux d'études urbaines, acteurs et reflets de la « procéduralisation » de la participation." *Politiques et management public*, 29(1).

Olivier de Sardan J.-P., 1990, "Populisme développementiste et populisme en sciences sociales: idéologie, action, connaissance ", *Cahiers d'Etudes Africaines*, 30(120): 475-492.

Pain R., 2004, "Social geography: participatory research." *Progress in Human Geography* 28(5): 652-663.

Pretty J. N., 1995, "Participatory learning for sustainable agriculture." *World Development*, 23(8): 1247-1263.

Reed M., 2008, "Stakeholder participation for environmental management: A literature review." *Biological Conservation*, 141(10): 2417-2431.

Revel M., C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard-Dubreuil and R. Lefebvre (dir.), 2007, *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, Paris, La découverte.

Röling N. G. and M. A. Wagemakers, 1998, "A new practise : facilitating sustainable agriculture", in *Facilitating Sustainable Agriculture : Participatory learning and adaptive management in times of environmental uncertainty*, N. G. Röling and M. A. Wagemakers(dir.), Cambridge, Cambridge University Press. pp 3-22.

Scoones I. and J. Thompson (dir.), 1999, *La reconnaissance du savoir rural. Savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation*, Paris - Wageningen, Karthala - CTA.

Talpin J., 2013, "Mobiliser les quartiers populaires. Vertus et ambiguïtés du community organizing vu de France." *La vie des idées*, 26 novembre 3013.

Ulrich W., 2003, "Beyond methodology choice: critical systems thinking as critically systemic discourse." *Journal of the Operational Research Society* 54: 325-342.

van Paassen A., J. van den Berg, E. Steingröver, R. Werkman and B. Pedroli, 2011, *Knowledge in Action: The search for collaborative research for sustainable landscape development*, Wageningen Academic Publishers.

Veneklasen L. and V. Miller, 2002, *A New Weave of Power, People and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*, Oklahoma City, World Neighbors.

Vermeulen S., 2005, *Power Tools: Handbook to tools and resources for policy influence in natural resource management*, London, International Institute for Environment & Development.

Wandersman A., 1981, "A Framework of Participation in Community Organizations." *The Journal of Applied Behavioral Science*, 17(1): 27-58.

Weber M., 1968, *Economy and Society: An Outline of Interpretive Sociology* New York, Bedminster Press.

Weber M., 1995, *Économie et société*, Paris, Pocket.

Wollenberg E., J. Anderson and D. Edmunds, 2001, "Pluralism and the less powerful: accommodating multiple interests in local forest management." *International Journal of Agricultural Resources, Governance and Ecology*, 1(3/4): 199-222.

Résumé. Si de nombreux auteurs dénoncent le manque de prise en compte des asymétries de pouvoir entre les acteurs dans les processus participatifs, plus rares sont ceux qui abordent la question du comment, à savoir comment prendre en compte ces asymétries de pouvoir dans la mise en œuvre d'un processus participatif ? Cette question implique pour les porteurs de ces processus (chercheurs ou professionnels de la participation) de réfléchir à leur positionnement vis-à-vis de ces asymétries, et donc d'interroger un certain nombre de présupposés théoriques voire idéologiques, souvent inconscients et rarement formulés. Revendiquent-ils une certaine neutralité, une absence de parti pris, au risque de participer à une simple reproduction voire à un renforcement des asymétries de pouvoir initiales? Revendiquent-ils au contraire une non-neutralité, en choisissant de renforcer la voix des acteurs ou des points de vue les moins influents, au risque de voir questionnée leur légitimité à intervenir ainsi sur les rapports de force au sein d'une société? Dans cet article, nous présentons un outil que nous avons développé, un test destiné à faire expliciter aux porteurs de processus participatifs leur positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir. Nous l'avons soumis à une cinquantaine de chercheurs et professionnels de la participation. L'analyse des résultats nous a permis de mettre en évidence cinq grands types de positionnements dont la cohérence interne renvoie à différentes façons de concevoir la légitimité de leur intervention.

Summary. Many papers in the recent literature on participatory approaches emphasize the need to take better account of the complexity of the social contexts in which they are conducted, and to pay greater attention to power asymmetries among stakeholders. However, very few authors address the "how" question, that is, how to take into account power asymmetries when designing and implementing a participatory process. This question is frequently overlooked because it is not so much a matter of method as a matter of posture. The postures adopted by the designers of participatory processes are indeed driven by norms, values, or ideologies that are rarely made explicit. Do they claim a neutral posture regarding power asymmetries, at the risk of being accused of being naively manipulated by the most powerful stakeholders? Or do they adopt a nonneutral posture and decide to empower some particular stakeholders, at the risk of putting their legitimacy into question? In this paper, we present a tool that we recently developed, a kind of test aimed at making explicit the postures adopted by designers of participatory approaches regarding power asymmetries. Fifty researchers and practitioners of participation took the test. The analysis of the results allowed us to identify five main types of postures among designers, five main ways to deal with power asymmetries corresponding to different ways to conceive the legitimacy of their intervention.

